



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut
Objet **Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais – Etude de planification intercantonale**
Date 16.03.2023
Numéro **2023.03.073**

Chablais Région a commandé et piloté une étude de planification intercantonale sur les parkings d'échange (P+R et B+R) dans le Chablais. Celle-ci a été mise en consultation auprès des communes concernées à fin 2022. Elle est conduite à l'échelle du district d'Aigle et du Chablais valaisan. Les Cantons de Vaud (par sa stratégie cantonale sur les interfaces régionales d'intérêt cantonal) et du Valais (par sa charte sur les gares régionales), ont apporté leur soutien technique et financier pour son élaboration. L'étude de la stratégie relève de la compétence de l'Association régionale, donc des communes.

Cette étude a pour objectif d'identifier le réseau de P+R (voitures) et B+R (vélos) à développer à 10-15 ans : répartition géographique de la demande, principes de rabattement sur les transports publics, localisation et dimensionnement des ouvrages, préciser les principes de gestion (tarification, droits de stationner, quotas d'abonnements annuels/mensuels, prise en compte des usagers occasionnels etc.) et les modalités de mise en œuvre.

Le cadrage méthodologique, établi par la Direction générale de la mobilité du Canton de Vaud (DGMR), précise les principes applicables pour l'élaboration de la stratégie régionale (recours au P+R, rabattement aux TP, qualité de l'offre TP, etc.).

S'il est vrai que le dimensionnement du P+R d'Aigle est revu à la baisse (190 places contre 351), le projet prévoit la mise en place de nouveaux P+R qui, répartis sur le territoire, offriront davantage de places de stationnement, soit un total de 992 contre 710 aujourd'hui. De plus, l'étude propose aussi la mise en place de 1'610 B+R (vélos) contre 247 aujourd'hui et 225 places motos contre 108 aujourd'hui.

Le Département en charge de la mobilité du canton du Valais n'a pas approuvé cette étude dont la mise en œuvre éventuelle est de la compétence des communes concernées. Le Service de la mobilité reste toutefois à disposition de ces dernières pour apporter son soutien dans la limite des dispositions légales en vigueur.

L'étude de planification des parkings d'échange tient compte des développements futurs des transports publics qui contribueront à un report modal de la voiture au train, comme par exemple avec le projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire du Sud-Léman ou l'augmentation de l'offre TP entre Monthey et Aigle. Cette approche se veut une mesure permettant de contenir le trafic routier dans les agglomérations et ainsi contribuer à une amélioration significative de la qualité de vie de ses habitants.

Conséquences sur la bureaucratie : -
Conséquences financières : -
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : -
Conséquences RPT : -

Lieu, date Sion, le 23 septembre 2025